



ALASKAN MALAMUTE CLUB DE FRANCE

BREVET DE TRAVAIL

INFORMATIONS SAISON 2022-2023

❑ Le brevet de travail, ça sert à quoi ?

Vos malamutes ont déjà été entraînés au vélo ou au kart, vous êtes débutant au traîneau ou musher confirmé, rejoignez l'équipe « brevet de travail malamute » pour quelques week-ends formidables. Vous pourrez vous échauffer avec votre attelage sur les pistes tracées et sécurisées de 10 km minimum par manche pour les épreuves normales en 2-3 chiens, 15 km minimum en 4-5 chiens et environ 20 km pour les mi-distances. L'ambiance, certes de compétition, mais entre malamutes comme le précise le standard, est très bon enfant et amicale parmi les compétiteurs du brevet malamute, sur quelque distance que ce soit.

Rappel : il faut 3 attelages au minimum au départ pour ouvrir la catégorie. La catégorie 2-3 chiens compte toujours plus d'attelages. Si vous désirez concourir en 4 chiens, la catégorie sera ouverte si 3 attelages sont au départ. On nous demande depuis longtemps de l'ouvrir, alors, mettez-vous d'accord entre mushers intéressés pour vous inscrire sur les mêmes courses.

La participation aux épreuves de brevet de travail vous permet aussi de mettre en valeur les capacités sportives de vos chiens au niveau cynophile : obtenir pour tous les chiens confirmés de l'attelage, le titre de chien breveté (qui vous permet l'inscription en classe travail dans les expositions canines), concourir pour le titre de Champion de Travail et de Lauréat Standard Performance (LSP) et homologuer le titre de champion international de beauté avec la réussite à une épreuve.

Informez-vous, lisez le règlement du brevet de travail, dans votre recueil des textes pour les adhérents les plus anciens, sur le site de l'AMCF ou sur demande au secrétariat de l'AMCF.

❑ CALENDRIER sous réserve d'enneigement et de disponibilité des juges. Se renseigner au secrétariat.

DATE	LIEU	CLUB	LICENCE	JUGE
21-22 Janvier 2023	Cuvery (01)	CUCT et SHF	SCC	Judith Gogibus
25-26 Janvier 2023	Cuvery (01)			Arnaud Eggemann
28-29 Janvier 2023 Championnat AMCF	Cuvery (01)			Damien Curot
04-05 Février 2023 Championnat distance AMCF	Méaudre (38)	FFPTC et CMB	FFPTC ou FFST	Judith Gogibus
18-19 Février 2023	Les Fourgs (25)	FFST et Club Amarok	FFPTC ou FFST	Arnaud Eggemann
3-4 Mars 2023	La Pesse (39) report	Club Belge	FFPTC ou FFST	Françoise Raust

Précisions de la CUCT au sujet de la LICENCE CHIEN de TRAINEAU SCC

Les licences de la FFPTC et de la FFST ne couvrant les événements qui ne sont pas organisés sous leur égide, il a été nécessaire de proposer une licence SCC pour les épreuves de Brevet de Travail qui auront lieu lors de la semaine du chien de traîneau à Cuvery.

Cette licence sera **valable pour une année** et son prix sera **de 10 euros**. Elle sera disponible en ligne dès le début Janvier 2023 et sera dématérialisée.

Deux options seront proposées :

Licence propriétaire : Musher qui concourt avec un attelage dont tous les chiens lui appartiennent.

Licence conducteur : Musher qui concourt avec un attelage dont certains ou tous les chiens ne lui appartiennent pas.

Pour les deux cas de figure **le nombre de chiens est illimité**.

Cette licence sera valable pour les activités spécifiques aux chiens de traîneau organisées par les clubs de race.

A partir du mois de janvier 2023, vous trouverez toutes les informations sur les licences, les assurances liées à la licence et les formulaires de demande sur le site de la SCC :
<https://www.centrale-canine.fr/articles/les-licences>

**L'AMCF remboursera à ses adhérents à jour de leur cotisation,
le prix de la licence SCC de base 2023 (10 €).
(Décision du comité du 15 décembre 2022)**

❑ CARNETS DE TRAVAIL

Les demander à la Société Centrale Canine, 155 avenue Jean Jaurès, 93535 AUBERVILLIERS CEDEX. Formulaire de demandetéléchargeable sur le site de la SCC: www.centrale-canine.fr/

ATTENTION : aucun chien concourant pour le brevet de travail ne pourra prendre le départ si son carnet de travail ne peut être remis au juge sur place. Aucun envoi ultérieur ne sera admis.

❑ LICENCE

Obligatoire pour les brevets de travail.

SCC pour les courses organisées par la SCC et SHF (disponible début janvier)

FFPTC ou FFST pour les autres

Si vous ne l'avez pas encore, contactez d'urgence votre club de travail pour la demander.

❑ RÈGLEMENT OFFICIEL

- Paru dans le Recueil des Textes Réglementaires de l'AMCF, sur le site Internet de l'AMCF ou sur demande au secrétariat. Joindre une enveloppe timbrée avec timbre 20 g pour le retour.
- Tous les chiens de l'attelage, même ne concourant pas, doivent être inscrits sur le formulaire d'engagement.

***Veillez lire attentivement le règlement du brevet de travail
avant d'engager vos chiens
(ainsi que le règlement de course F. F. P. T. C et/ou F. F. S. T.).***

❑ INSCRIPTIONS

Tous les chiens composant l'attelage doivent être inscrits. Un chien au minimum doit être inscrit pour le brevet. L'engagement des chiens ne concourant pas est gratuit.

Attention : clôture des inscriptions à l'AMCF une semaine avant la clôture FFPTC et FFST pour avoir le temps de saisir et transmettre la liste des brevets de travail engagés.

Merci d'en tenir compte dans le délai postal d'envoi de vos dossiers d'engagement.

▪ CUVERY – 21 et 22 janvier 2023

Distance normale (piste catégorie B) : 30 €, licence SCC + 5€ par chien appartenant à un membre de l'AMCF ou 10€ par chien pour les propriétaires non membres de l'AMCF.

Inscription: AMCF avant le 13/01/2023

- **CUVERY – 25 et 26 janvier 2023**

Distance normale (piste catégorie B) : 30 €, licence SCC + 5€ par chien appartenant à un membre de l'AMCF ou 10€ par chien pour les propriétaires non membres de l'AMCF.

Inscription: AMCF avant le 13/01/2023

- **CUVERY – 28 et 29 janvier 2023 - Attribution du CACT de championnat**

Distance normale (piste catégorie B) : 30 €, licence SCC + 5€ par chien appartenant à un membre de l'AMCF ou 10€ par chien pour les propriétaires non membres de l'AMCF.

Inscription: AMCF avant le 13/01/2023

- **MÉAUDRE – 4 et 5 février 2023 - Attribution du CACT de championnat**

➤ Distance : vous concourez à la fois dans la course fédérale et pour le brevet de travail. Matériel obligatoire : renseignements auprès de la FFPTC.

➤ **Attention : double inscription**

1) CMB – Inscription :

Thierry MONSINJON -Les Benais -19 montée de Moillan –38460 VENERIEU - thierry.monsinjon@orange.fr

Renseignements Maud KITTLER 06.60.71.50.00

- Inscriptions : consulter le site de la FFPTC
- Formulaire FFPTC
- Fiche cyno-sanitaire
- Chèque de 47€ (pour les licenciés FFPTC - 54€ pour les licenciés autres fédérations) à l'ordre du CMB
- **Clôture FFPTC : 15 jours avant la course (majoration de 10 € après cette date)**

2) AMCF

- Formulaire AMCF
- Dossier AMCF
- 5€ par chien appartenant à un membre de l'AMCF ou 10€ pour un non-membre de l'AMCF par chèque à l'ordre de l'AMCF.

Inscription: AMCF avant le 20/01/2023 (majoration de 10 € après cette date)

- **LESFOURGS – 18 et 19 février 2023**

➤ Distance normale: 5€ par chien appartenant à un membre de l'AMCF ou 10€ par chien pour les propriétaires non membres de l'AMCF.

➤ **Inscription: AMCF avant le 03/02/2023**

➤ **Attention : double inscription**

1) Club Amarok- Inscription en ligne Catégorie BT MALA:

https://www.njuko.net/lesfourgs2023/select_competition

Informations : <https://gotiming.fr/evenement/les-fourgs-2023/>

2) AMCF

- Formulaire AMCF
- Dossier AMCF
- 5€ par chien appartenant à un membre de l'AMCF ou 10€ pour un non-membre de l'AMCF par chèque à l'ordre de l'AMCF.

Inscription: AMCF avant le 03/02/2023 (majoration de 10 € après cette date)

▪ **LA PESSE (report) – 4 et 5 mars 2023**

Distance normale (piste catégorie B) : 45 € pour les licenciés FFPTC et FFST + 5€ par chien appartenant à un membre de l'AMCF ou 10€ par chien pour les propriétaires non membres de l'AMCF.

Informations : <https://www.sgtmushing.com/la-pesse-2023>

Inscription: AMCF avant le 17/02/2023 (majoration de 10 € après cette date)

❑ **INSCRIPTION POUR LE BREVET DE TRAVAIL**

N'oubliez pas de vous inscrire aussi dans la course pour les moyennes distances.

Dossier à envoyer pour l'inscription, un dossier par course, un chèque par course :

- Demande d'engagement
- Fiche cyno-sanitaire (FFPTC ou FFST suivant course)
- Copie du pedigree uniquement pour les chiens étrangers (non LOF)
- Pour les chiens non LOF : copie de la feuille de jugement en nationale d'élevage où le chien a obtenu au minimum un Très Bon
- Chèque ou virement du montant des engagements à l'ordre de l'AMCF

Les dossiers d'inscription incomplets, non accompagnés du paiement ne seront pas acceptés. Les dossiers doivent parvenir chez Damien Curot aux dates précisées plus haut.

Inscriptions uniquement par courrier, chez :

**Damien CUROT
AMCF
58, avenue du Général de Gaulle
21110 GENLIS**

❑ **RENSEIGNEMENTS**

Michèle RAUST
Tél : 03 86 63 63 58 / 06 72 00 94 67
michele.raust@wanadoo.fr

Damien CUROT
Tél : 03 45 95 03 67
damien.curot@gmail.com

Internet www.alaskanmalamute.fr

❑ **HOMOLOGATION DES BREVETS DE TRAVAIL**

Adresser les carnets de travail à **Sandrine CUROT** - AMCF – 58 avenue du Général de Gaulle – 21110 GENLIS - Joindre la somme de 7 € pour 1 carnet, 8 € pour 2 ou 3 carnets, par chèque à l'ordre de l'AMCF pour participation aux frais de retour des carnets de travail sous pli recommandé avec accusé de réception.

Les personnes non adhérentes à l'AMCF doivent joindre un chèque de 10 € par demande, à l'ordre de l'A.M.C.F., pour frais de gestion. Les dossiers non accompagnés du règlement ne seront pas traités.



BONNE SAISON A TOUS !